

**AREC**  
Occitanie



Agence  
Régionale  
Énergie Climat



**SPL AREC OCCITANIE**  
**RAPPORT DU MANDATAIRE**  
**EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2022**

*Tel qu'il résulte de l'article L1524-5 du du Code Général des Collectivités territoriales et du décret N°2022-1406 du 04/11/2022*

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le 07/11/2023

ID : 081-200066124-20231023-228\_2023-DE



Confidentiel

## Table des matières

1/ Vie et fonctionnement de la société : .....	4
1.1 Présentation générale : .....	4
1.1.1 Historique .....	4
1.1.2 Objet social et domaines d'activités.....	4
1.1.3 Siège social, nombre de salariés.....	6
1.1.4 Composition de l'Actionnariat au 31.12.2022.....	6
1.1.5 Organisation de la gouvernance, noms du président, du directeur général et des administrateurs au 31.12.2022 .....	9
1.1.6 Principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la Région et ses perspectives de développement .....	12
1.2 Engagements pris : .....	14
1.2.1 Etat des relations entre la Région Occitanie et la société : .....	14
1.2.3 Modifications des statuts effectuées dans l'année.....	14
1.2.4 Evolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année 2022 .....	17
1.2.5 Etat de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique.....	18
1.3 Risques et modalités de contrôle : .....	18
1.3.1 Description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société est confrontée, et le cas échéant leur traitement ;.....	18
1.3.2 Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société ; .....	18
1.3.3 Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet .....	18
1.3.4 Modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales .....	18
1.4 Gouvernance : .....	19
1.4.1 Conseil d'Administration .....	19
1.4.2 Assemblée Générale.....	20
1.4.3 Assemblée Spéciale .....	21
1.4.4 Mandat social .....	22
2/ Situation financière de la société au 31/12/2022 : .....	23
2.1 Présentation du bilan : .....	23
2.2 Présentation du compte de résultat : .....	25
2.3 Données de chiffre d'affaires 2022 par pôle d'activité : .....	26
2.4 Diversification des produits par nature sur le pôle SET depuis 2016.....	27

## 1/ Vie et fonctionnement de la société :

### 1.1 Présentation générale :

#### 1.1.1 Historique

Par délibération en date du 28 novembre 2016, la Région Occitanie s'est fixée pour objectif de devenir la première Région à Energie Positive d'Europe d'ici 2050. En ce sens elle a convenue de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien terrestre et en mer, solaire photovoltaïque, eau chaude sanitaire solaire, géothermie, pompes à chaleur, biomasse, hydrogène et réseaux) d'ici 2050 et diviser par deux la consommation énergétique par habitant.

La Région Occitanie a souhaité mobiliser la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie (anciennement dénommée SPL ARPE OCCITANIE) sur l'enjeu de la transition énergétique.

Les missions de la société ont été recentrées, afin de lui permettre de mener des actions dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie.

La SPL intervient dans des projets ayant nécessairement une implication de la collectivité locale du territoire concerné, qui y participe de manière active.

Ainsi, la société SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie ou SPL AREC OCCITANIE accompagne les collectivités territoriales et groupements actionnaires dans ces projets.

#### 1.1.2 Objet social et domaines d'activités

##### i- **Objet social :**

Tel qu'il résulte de ses statuts :

« La SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie intervient pour la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-après dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie. A ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans ce cadre, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires exclusivement, toute assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toute activité d'observation, de conseil, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation et de gestion de locaux mis à disposition par les actionnaires, et en tant que de besoin, toute activité de communication, dans les domaines d'intervention de la SPL AREC Occitanie précités.

Elle pourra être également chargée de la gestion d'un service public industriel et commercial, dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et dans les limites des compétences de ses membres en la matière, conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT.

En matière de projets d'air, d'énergie et de climat, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a vocation à assurer :

- une offre d'ingénierie auprès des territoires à travers la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse qui se traduit, notamment, par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Energie Climat et au montage de projets ;

- le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui se traduit par :
  - une offre d'ingénierie pour l'accompagnement des projets, notamment citoyens, destinés à permettre le développement des énergies renouvelables ;
  - une mission de coordination, d'appui et d'animation auprès des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) en complémentarité des acteurs déjà en place ;
  - un soutien aux porteurs de projets œuvrant dans ce sens, notamment par le biais de la rénovation énergétique, en veillant à la bonne intégration environnementale desdits projets ;
  - une assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics portés par les acteurs du territoire régional ;
  - toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour la réalisation et l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ;
  - la capitalisation des connaissances en vue d'actions d'information, d'animation, de sensibilisation ou d'incitation au profit, en particulier, des porteurs de projets liés à l'efficacité énergétique, à la production d'énergies renouvelables, et à la qualité de l'air ;
  - par application des articles L. 511-6 8° du CMF et L. 381-2 et L. 381-3 du CCH, une mission de tiers-financement indirect s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel au sens des dispositions de l'article L. 381-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et, le cas échéant, sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution requis par les dispositions du Code monétaire et financier, une offre de tiers financement direct au sens des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L. 381-3 du Code précité ;
- le développement et la promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air, à ce titre toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour le développement de la mobilité durable.

À cet effet, et sauf stipulations contractuelles contraires, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif en vertu d'un contrat qui sera conclu avec les actionnaires concernés le cas échéant.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle pourra, dans le respect du régime juridique spécifique des SPL, prendre toute participation au capital des sociétés intervenant dans les champs d'activités précités.

La SPL continuera d'exécuter les contrats en cours jusqu'à leur échéance ».

**ii- Domaines d'activités**

Depuis sa création, l'Agence Régionale Energie Climat s'est imposée comme un acteur majeur de la transition énergétique en Occitanie en se positionnant sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'amont jusqu'à la réalisation de projet.

La SPL AREC accompagne les territoires pour faciliter le passage à l'acte , afin d'accélérer la transition énergétique et d'améliorer la résilience face aux effets du changement climatique de l'Occitanie.

La SPL porte deux activités :

- Ingénierie de la transition: dans ce cadre sont réalisées des prestations d'expertises et d'ingénierie pour le compte des actionnaires de la SPL ;
- Délégation de Service Public Renov'Occitanie : la SPL met en œuvre le service public régional de la rénovation énergétique des logements pour le compte de la Région Occitanie. Ce service public repose sur un parcours d'accompagnement, visant à faciliter le passage à l'acte des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

**1.1.3 Siège social, nombre de salariés**

**i- Siège social**

55 Avenue Louis Breguet – 31400 TOULOUSE

**ii- Nombre de salariés**

Depuis mai 2022, les salariés de la SPL AREC ont été transférés sur le GE AREC OCCITANIE dont la SPL AREC est membre.

Les salariés du GE AREC OCCITANIE sont mis à disposition auprès de la SPL AREC comme de la SEM AREC OCCITANIE, elle-même aussi membre du GE.

Au 31/12/2022, les salariés du GE AREC OCCITANIE étaient de 38,8 ETP

**1.1.4 Composition de l'Actionnariat au 31.12.2022**

	<b>Actionnaires</b>	<b>Capital social en €</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Répartition du capital social %</b>
1	Région Occitanie	41 766 517,00 €	2694614	99,94140%
2	Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	1 162,50 €	75	0,00278%
3	Communauté d'agglomération de Rodez agglomération	775,00 €	50	0,00185%
4	Communauté d'agglomération du Sicoval	775,00 €	50	0,00185%
5	Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	775,00 €	50	0,00185%
6	Communauté d'agglomération du Grand Cahors	775,00 €	50	0,00185%

7	Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	775,00 €	50	0,00185%
8	Communauté d'agglomération du Grand Montauban	775,00 €	50	0,00185%
9	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	775,00 €	50	0,00185%
10	Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises	775,00 €	50	0,00185%
11	Conseil départemental du Gers	542,50 €	35	0,00130%
12	Conseil départemental de l'Ariège	542,50 €	35	0,00130%
13	Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	387,50 €	25	0,00093%
14	Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges	387,50 €	25	0,00093%
15	Communauté de communes Cœur de Garonne	387,50 €	25	0,00093%
16	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	387,50 €	25	0,00093%
17	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	387,50 €	25	0,00093%
18	Communauté de communes Grand Armagnac	387,50 €	25	0,00093%
19	Communauté de communes du Grand Figeac	387,50 €	25	0,00093%
20	Communauté de communes Carmausin-Ségala	387,50 €	25	0,00093%
21	Communauté de communes Centre Tarn	387,50 €	25	0,00093%
22	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	387,50 €	25	0,00093%
23	Communauté de Communes du Piémont Cévenol	310,00 €	20	0,00074%
24	Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège	310,00 €	20	0,00074%
25	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	310,00 €	20	0,00074%
26	Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne	310,00 €	20	0,00074%
27	Syndicat Départemental d'Energie du Gers	310,00 €	20	0,00074%
28	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	310,00 €	20	0,00074%
29	Commune de Colomiers	310,00 €	20	0,00074%
30	Commune de Tarbes	310,00 €	20	0,00074%



31	Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes	310,00 €	20	0,00074%
32	SYDEL Pays Cœur d'Hérault	310,00 €	20	0,00074%
33	Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées	310,00 €	20	0,00074%
34	Conseil Départemental du Lot	310,00 €	20	0,00074%
35	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	310,00 €	20	0,00074%
36	Communauté de Communes La Domitienne	310,00 €	20	0,00074%
37	Communauté de Communes des Hauts Tolosans	310,00 €	20	0,00074%
38	Parc naturel régional des Causses du Quercy	310,00 €	20	0,00074%
39	Parc naturel régional des Grands Causses	310,00 €	20	0,00074%
40	Syndicat mixte du SCoT Vallée Ariège	155,00 €	10	0,00037%
41	Commune de Saint Sulpice-la-Pointe	155,00 €	10	0,00037%
42	Commune de Saint Bazille de Montmel	155,00 €	10	0,00037%
43	Commune d'Auterive	155,00 €	10	0,00037%
44	Commune de Tournefeuille	155,00 €	10	0,00037%
45	Commune de Roques-sur-Garonne	155,00 €	10	0,00037%
46	Commune de Portet-sur-Garonne	155,00 €	10	0,00037%
47	Commune de Ramonville Saint-Agne	155,00 €	10	0,00037%
48	Commune de Saint-Orens	155,00 €	10	0,00037%
49	PETR Pays du Sud Toulousain	155,00 €	10	0,00037%
50	Syndicat mixte SCoT du Nord Toulousain	155,00 €	10	0,00037%
51	PETR du Pays Lauragais	155,00 €	10	0,00037%
52	Commune de Figeac	155,00 €	10	0,00037%
53	PETR du Pays du Val d'Adour	155,00 €	10	0,00037%
54	Commune de Carmaux	155,00 €	10	0,00037%
55	PETR du Pays Midi-Quercy	155,00 €	10	0,00037%
56	Commune de Fleurance	155,00 €	10	0,00037%
57	Commune de Bessières	155,00 €	10	0,00037%
58	Communauté de communes du Plateau de Lannemezan	108,50 €	7	0,00026%



59	Commune de Paulhac	108,50 €	7	0,00026%
60	Commune du Séquestre	108,50 €	7	0,00026%
61	Commune de Roquesérière	108,50 €	7	0,00026%
62	Commune de Plaisance-du-Touch	108,50 €	7	0,00026%
63	Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole	31,00 €	2	0,00007%
64	Carcassonne Agglo	31,00 €	2	0,00007%
65	Toulouse Métropole	31,00 €	2	0,00007%
66	Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup	31,00 €	2	0,00007%
67	Decazeville Communauté	31,00 €	2	0,00007%
68	Syndicat Mixte d'Electricité du Gard	310,00 €	20	0,00074%
69	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn	310,00 €	20	0,00074%
70	Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron (SIEDA)	310,00 €	20	0,00074%
71	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne	310,00 €	20	0,00074%
72	Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN)	310,00 €	20	0,00074%
73	Fédération Départementale d'Energies du Lot (SDE 46)	310,00 €	20	0,00074%
74	Commune de Noé	155,00 €	10	0,00037%
75	Communauté de Communes Terre de Camargue	310,00 €	20	0,00074%
76	Commune du Grau du Roi	310,00 €	20	0,00074%
77	Ville de Castillon du Gard	155,00 €	10	0,00037%
78	Communauté de Communes Pays d'Uzès	310,00 €	20	0,00074%
79	Communauté de Communes Cœur de Lozère	310,00 €	20	0,00074%
	Total	41 791 007,00	2 696 194	100%

1.1.5 Organisation de la gouvernance, noms du président, du directeur général et des administrateurs au 31.12.2022

Aux termes d'un procès-verbal en date du 17 mai 2018 , le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Ont depuis été désignés :

- **Monsieur Christian ASSAF**, représentant de la **Région Occitanie** à la Présidence du Conseil d'Administration de la SPL AREC pour la durée de son mandat d'administrateur (article 16 des statuts) depuis le 23 septembre 2021.
- **Monsieur Stéphane PERE**, Directeur Général de la SPL AREC pour une durée de 6 années depuis le 17 mai 2018 (article 22 des statuts).

**i- Administrateurs**

Représentants le Conseil Régional :

1. Monsieur Christian ASSAF
2. Monsieur Philippe BAUBAY
3. Madame Christine BERNOT
4. Monsieur Patrice CANAYER
5. Monsieur Thierry COTELLE
6. Monsieur Yannick JAUZION
7. Monsieur Pierre LACAZE
8. Madame Agnès LANGEVINE

Représentants Communs de l'Assemblée Spéciale et du Conseil d'Administration :

1. PETR du Pays Sud Toulousain représenté par Monsieur Max CAZARRE ;
2. Communauté d'Agglomération du SICOVAL représentée par Monsieur Pascal CHICOT ;
3. Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole représentée par Monsieur Marc MEDINA ;
4. Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées représentée par Madame Cécile PREVOST ;
5. Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises représenté par Madame Patricia QUINATRAYNAUD ;
6. Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois représentée par Monsieur Jean-François ROCHEDREUX ;
7. Ville de Paulhac représentée par Madame Nathalie RUMEAU.

**ii- Censeurs**

1. Guillaume BALDY - Ville de Figeac – Adjoint au Maire
2. Martine BERRY-SEVENNES - Ville de Colomiers – Maire-Adjointe
3. Roland CANAYER – Syndicat Mixte d'Electricité du Gard - SMEG 30 – Président
4. Roland COMBETTES - Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo – Vice-Président
5. Monique CORBIERE-FAUVEL - Communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet – Conseillère Communautaire
6. Alain FRECHOU - Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges – Vice-Président
7. Michel ICART - Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège - SDE 09 - Vice-Président
8. Bernard LACOMBE - Ville de Plaisance-du-Touch – Conseiller Municipal
9. Nadia LEMAISTRE – Ville de Noé – Maire-Adjointe
10. Sylvain MABIRE- Maire de Roques-sur-Garonne

11. Catherine MARLAS – Département du Lot – Conseillère Départementale
12. Agnès MESTRE – Ville de Saint-Orens-de-Gameville – Maire-Adjointe
13. Monsieur Henri OLIVEIRA-SOARES – Communauté de Communes des Hauts-Tolosans – Conseiller Communautaire
14. Jean-Marie PETIT - PETR du Pays Lauragais – Membre du Bureau
15. Martine ROQUIGNY - Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine – Conseillère Communautaire
16. Pierre SCHULTHEISS – Ville de Carmaux – Conseiller délégué
17. Christine TEULIER - Decazeville Communauté – Vice-Présidente
18. Carole MAILHOS - Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne – Vice-Présidente
19. Françoise MATHERON - Commune de Saint Bauzille-de-Montmel – Maire
20. Hussam AL MALLAK - Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup - Vice-Président
21. Alain ASTIE - Syndicat Départemental d'Energie du Tarn - SDE 81 – Président
22. Jean-Pierre BENAVENT - PETR du Pays Midi-Quercy – Vice-Président
23. Marie-Claude BERLY - Communauté d'agglomération du Grand Montauban – Déléguée Communautaire
24. Raphaël BERNARDIN – Ville de Saint-Sulpice-La-Pointe – Maire
25. Philippe BLANCQUART - Communauté de communes de la Lomagne Gersoise - Conseiller Communautaire
26. Anthony BLOYET – Ville de Bessières - Conseiller Délégué
27. Pascale BOUILLEVAUX – Ville du Grau-du-Roi - Maire Adjointe
28. Jean-Marc CALVET - Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron - SIEDA – Président
29. David-Olivier CARLIER - Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo – Vice-Président
30. Alain CARRAL - Ville de Ramonville Saint-Agne – Maire-Adjoint
31. Françoise CASALE - Conseil Départemental du Gers – Vice-Présidente
32. François CHOLLET - Toulouse Métropole – Vice-Président
33. Roland COMBETTES - Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo – Vice-Président
34. Jennifer COURTOIS PERISSE - Communauté de communes Cœur de Garonne – Vice-Présidente
35. Muriel DHERBECOURT - Ville de Castillon-du-Gard - Maire
36. Jean-Guy DUPUY - Syndicat Départemental d'Energies du Gers – SDEG 32 – Vice-Président
37. Véronique DUTREY - Ville de Tarbes – Maire-Adjointe
38. Dominique EKEL - Communauté de Communes Pays d'Uzès – Vice-Président
39. Jean-Claude ESPIE – Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain – Vice-Président
40. Jean-Pierre FOURLON - Syndicat mixte PNR Corbières-Fenouillèdes – Délégué
41. Thierry FRENOT - Communauté de communes du Grand Armagnac – Conseiller Communautaire
42. Jacques GAYRAL – Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne – SDE 82 - Président
43. Catherine GOUIRY - Parc Naturel Régional de de la Narbonnaise – Vice-Présidente
44. Stéphane GRILLOU - Ville de Roquesérière – Conseiller Municipal
45. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI – Ville de Fleurance -Maire
46. Yannick JOUSSEAUME - Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège – Délégué titulaire
47. Nathalie MASBOU - Communauté de communes du Grand Figeac – Vice-Présidente
48. Bénédicte MELLO - Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne – Vice-Présidente
49. Hervé MINEC - Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises – Conseiller Communautaire
50. Nicole MORERE – SYDEL Pays Cœur d'Hérault – Conseillère Communautaire
51. Serge MOUNIE - Syndicat Audois d'Energies & du Numérique - SYADEN – Président de la Commission Transition Energétique
52. Jean NADAL - PETR du Pays Val d'Adour – Membre du Comité Syndical
53. Dominique NITOUMBI - Ville de Portet-sur-Garonne – Maire-Adjoint

54. Serge PESCE - Communauté de communes La Domitienne – Vice-Président
55. Séverine PEYRETOUT - Parc naturel régional des Grands Causses – Membre du Bureau
56. Marie PIQUÉ - Parc naturel régional des Causses du Quercy – Membre du Bureau
57. Bernard PLANO - Communauté de communes du Plateau de Lannemezan – Président
58. Cécile POUHELON - Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées – Conseillère Communautaire
59. Gérard POUJADE - Ville du Séquestre – Maire
60. Alain RAUNA - Communauté d'agglomération du Grand Rodez Agglomération – Vice-Président
61. Marie-Claude ROBERT - Communauté de communes Centre Tarn – Conseillère Communautaire
62. Joël ROUDIL - Communauté de Communes Piémont Cévenol
63. Didier SOMEN - Communauté de communes du Carmausin – Ségala – Président
64. Laurent SUAU - Communauté de communes Cœur de Lozère – Président
65. Thierry SUAUD – Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne – SDE 31 - Président
66. Pascal TATIBOUET - Ville d'Auterive – Maire-Adjoint
67. Francesco TESTA - Communauté d'agglomération du Grand Cahors – Vice-Président
68. Alain TOMEO - Conseil départemental de l'Ariège – Conseiller Départemental
69. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE - Fédération Départementale d'Energie du Lot – Vice-Président
70. Régis VIANET - Communauté de Communes Terre de Camargue – Conseiller Communautaire
71. Gisèle VINCENT - Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées – SDE 65 – Vice-Présidente

#### 1.1.6 Principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la Région et ses perspectives de développement

Le tableau ci-dessous présente les contrats signés en 2022, par type de partenaires (autres actionnaires/collectivités, partenaires financiers et Région Occitanie) ;

Prestation	Région	Montant HT
OREO 2022	Région DITEE	199 610,00
CRGV 2022	Région DITEE	180 100,00
Animation réseau Renov 2022	Région DITEE	175 100,00
Appui technique pour la gestion, le pilotage et le déploiement du dispositif régional "Eco-chèque logement" 2022	Région DITEE	59 500,00
Appui technique à la mise en place des Guichets Rénov'Occitanie SARE2022	Région DITEE	68 522,00
Schéma directeur régional H2	Région DITEE	131 475,00
TErriSTORY 2022-mi 2023	Région DITEE	125 810,00
Plateforme Enrcc 2022-2023	Région DITEE	170 220,00
TOTEN 2022	Région DITEE	150 475,00
Appui REPOS 2022	Région DITEE	120 000,00
H2 montagne	Région direction tourisme	87 125,00
Accompagnement evt sportifs durables	Région direction sport	5 100,00
Mobilité compétence région	Région direction mobilité	120 600,00
Appui stratégie Energies et agriculture	Région direction agriculture	80 900,00
APPUI DAI SCOT transition	Région DAI	35 000,00
AMO PV Ombrières Préprogramme	Région DAI	13 616,00

Prestation	Autres actionnaires	Montant HT
Atelier destination TEPOS	SCOT vallée de l'Ariège	3 825,00
SDIE PMM suite	PMM	17 310,00
PCAET Terre de Camargue	CC terres de Camargue	41 990,00
AMO préfiguration démarche résilience active	Grau du Roi	2 000,00
Schéma Directeur Energies	Tarbes Lourdes Pyrénées	88 100

Prestation	Partenaire financier	Montant HT
Suite SIRCEE 2022	CEE/REGION	370 000,00
OREO 2022 ADEME	ADEME	135 000,00
CRGV 2022 ADEME	ADEME	48 000,00
Schéma directeur régional H2 ADEME	ADEME	35 412,50
ADEME TOTEN 2022-2023	ADEME	10 000,00
ADEME Enrcc2022-2023	ADEME	16 380

Le cœur des activités de la SPL dans les 3 prochaines années se concentre sur le fait de **relier le récit à l'action : de la donnée au passage à l'acte sur les territoires.**

Sur l'automne 2022, l'OREO devient L'ORCEO (Observatoire régional climat énergie Occitanie). Cette évolution souligne la qualité du travail des équipes dans les relations partenariales et les enjeux techniques du suivi et de la publication de données climatiques sur l'Occitanie.

L'AREC investit également les sujets de résilience territoriale notamment sur le sujet agricole à l'échelle régionale et le sujet d'adaptation au changement climatique en zone littorale.

Dans les 3 prochaines années, les activités pourraient se développer au travers :

- De la mobilisation de fonds nationaux ou européens pour des missions ou outils au service des collectivités ;
- Des missions socles confiées par différents services de la Région (Observatoire énergie climat, centre ressources gaz vert, animation du réseau TOTEN, TerriSTORY...) ;
- Des missions d'accompagnement, de formation et d'acculturation des services à la lecture des enjeux climat de leur domaine d'intervention ;
- D'un système d'abonnement pluriannuel avec les collectivités partenaires actionnaires de la SPL basé sur des tickets d'intervention types et la possibilité d'engager des missions plus spécifiques en fonction des besoins du territoire ;
- D'un enrichissement des offres de service pour les collectivités actionnaires.

En synthèse, pour 2023, il s'agit de structurer les activités autour d'une ingénierie de la transformation territoriale, transformation au cœur des enjeux de résilience active.

## 1.2 Engagements pris :

### 1.2.1 Etat des relations entre la Région Occitanie et la société :

La Région Occitanie est le premier actionnaire de la SPL AREC, avec une participation à hauteur de 99,94 % du capital.

Cette participation fortement majoritaire de la Région au capital de la SPL est le résultat d'une augmentation de capital réalisée fin 2019 à hauteur de 40 M€ au bénéfice de la Délégation de Service Public Renov'Occitanie. En effet, par délibération du Conseil régional en date du 14 novembre 2019, la Région a confié à la SPL AREC la mise en œuvre du service public régional de la rénovation énergétique.

Ce service public industriel et commercial visé par les statuts, repose sur un parcours d'accompagnement des ménages qui regroupe un accompagnement technique et opérationnel (audit énergétique, ingénierie financière, suivi et réception de travaux...), une offre de tiers-financement permettant de proposer des prêts adaptés au financement du reste-à-charge et la mise en place d'une caisse d'avance de subventions.

Depuis 2020 ce sont 6 432 ménages propriétaires de logements individuels, se sont engagés dans le parcours Renov'Occitanie, 5 748 audits ont été réalisés et 686 ménages accompagnés pour la réalisation des travaux.

Depuis la fin de l'année 2021, date de lancement de l'accompagnement des copropriétés, 123 copropriétés représentant 5 511 logements ont bénéficié d'un audit, et 7 copropriétés représentant 152 lots ont été accompagnées pour la réalisation des travaux.

### 1.2.3 Modifications des statuts effectuées dans l'année

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte de la SPL AREC en date du 22 juin 2022, les statuts de la Société ont été modifiés de la manière suivante :

L'article 20 des statuts a été modifié comme suit : « *La convocation du Conseil d'Administration est faite par écrit (manuscrit ou électronique), avec un préavis de Cinq (5) jours calendaires* » en lieu et place de l'ancienne clause telle que mentionnée « *La convocation du Conseil d'Administration est faite par écrit (manuscrit ou électronique), avec un préavis de 7 jours* ».

Le reste de l'article est resté inchangé.

L'article 27 des statuts a été modifié comme suit : « *L'Assemblée Générale Ordinaire désigne dans les conditions prévues aux articles L.823-1 et suivants du Code de Commerce, un ou plusieurs commissaires aux comptes, le cas échéant, chargés de remplir la mission qui leur est confiée par la loi* » en lieu et place de l'ancienne clause telle que mentionnée « *L'Assemblée Générale Ordinaire désigne dans les conditions prévues aux articles L. 823-1 et suivants du Code de Commerce, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, chargés de remplir la mission qui leur est confiée par la loi* ».

Le reste de l'article est resté inchangé.

L'annexe 1 des statuts de la SPL AREC a été également modifiée comme suit :



**Annexe 1 : Répartition du capital social des actionnaires de la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie au 31.12.2022**

	<b>Actionnaires</b>	<b>Capital social en €</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Répartition du capital social %</b>
1	Région Occitanie*	41 766 517,00 €	2694614	99,94140%
2	Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	1 162,50 €	75	0,00278%
3	Communauté d'agglomération de Rodez agglomération	775,00 €	50	0,00185%
4	Communauté d'agglomération du Sicoval	775,00 €	50	0,00185%
5	Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	775,00 €	50	0,00185%
6	Communauté d'agglomération du Grand Cahors	775,00 €	50	0,00185%
7	Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	775,00 €	50	0,00185%
8	Communauté d'agglomération du Grand Montauban	775,00 €	50	0,00185%
9	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	775,00 €	50	0,00185%
10	Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises	775,00 €	50	0,00185%
11	Conseil départemental du Gers	542,50 €	35	0,00130%
12	Conseil départemental de l'Ariège	542,50 €	35	0,00130%
13	Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	387,50 €	25	0,00093%
14	Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges	387,50 €	25	0,00093%
15	Communauté de communes Cœur de Garonne	387,50 €	25	0,00093%
16	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	387,50 €	25	0,00093%
17	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	387,50 €	25	0,00093%
18	Communauté de communes Grand Armagnac	387,50 €	25	0,00093%
19	Communauté de communes du Grand Figeac	387,50 €	25	0,00093%
20	Communauté de communes Carmausin-Ségala	387,50 €	25	0,00093%
21	Communauté de communes Centre Tarn	387,50 €	25	0,00093%
22	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	387,50 €	25	0,00093%
23	Communauté de Communes du Piémont Cévenol	310,00 €	20	0,00074%
24	Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège	310,00 €	20	0,00074%
25	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	310,00 €	20	0,00074%
26	Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne	310,00 €	20	0,00074%
27	Syndicat Départemental d'Energie du Gers	310,00 €	20	0,00074%



28	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	310,00 €	20	0,00074%
29	Commune de Colomiers	310,00 €	20	0,00074%
30	Commune de Tarbes	310,00 €	20	0,00074%
31	Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes	310,00 €	20	0,00074%
32	SYDEL Pays Cœur d'Hérault	310,00 €	20	0,00074%
33	Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées	310,00 €	20	0,00074%
34	Conseil Départemental du Lot	310,00 €	20	0,00074%
35	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	310,00 €	20	0,00074%
36	Communauté de Communes La Domitienne	310,00 €	20	0,00074%
37	Communauté de Communes des Hauts Tolosans	310,00 €	20	0,00074%
38	Parc naturel régional des Causses du Quercy	310,00 €	20	0,00074%
39	Parc naturel régional des Grands Causses	310,00 €	20	0,00074%
40	Syndicat mixte du SCot Vallée Ariège	155,00 €	10	0,00037%
41	Commune de Saint Sulpice-la-Pointe	155,00 €	10	0,00037%
42	Commune de Saint Bazille de Montmel	155,00 €	10	0,00037%
43	Commune d'Auterive	155,00 €	10	0,00037%
44	Commune de Tournefeuille	155,00 €	10	0,00037%
45	Commune de Roques-sur-Garonne	155,00 €	10	0,00037%
46	Commune de Portet-sur-Garonne	155,00 €	10	0,00037%
47	Commune de Ramonville Saint-Agne	155,00 €	10	0,00037%
48	Commune de Saint-Orens	155,00 €	10	0,00037%
49	PETR Pays du Sud Toulousain	155,00 €	10	0,00037%
50	Syndicat mixte SCot du Nord Toulousain	155,00 €	10	0,00037%
51	PETR du Pays Lauragais	155,00 €	10	0,00037%
52	Commune de Figeac	155,00 €	10	0,00037%
53	PETR du Pays du Val d'Adour	155,00 €	10	0,00037%
54	Commune de Carmaux	155,00 €	10	0,00037%
55	PETR du Pays Midi-Quercy	155,00 €	10	0,00037%
56	Commune de Fleurance	155,00 €	10	0,00037%
57	Commune de Bessières	155,00 €	10	0,00037%
58	Communauté de communes du Plateau de Lannemezan	108,50 €	7	0,00026%
59	Commune de Paulhac	108,50 €	7	0,00026%
60	Commune du Séquestre	108,50 €	7	0,00026%
61	Commune de Roquesérière	108,50 €	7	0,00026%
62	Commune de Plaisance-du-Touch	108,50 €	7	0,00026%
63	Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole	31,00 €	2	0,00007%
64	Carcassonne Agglo	31,00 €	2	0,00007%
65	Toulouse Métropole	31,00 €	2	0,00007%
66	Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup	31,00 €	2	0,00007%

67	Decazeville Communauté	31,00 €	2	0,00007%
68	Syndicat Mixte d'Electricité du Gard	310,00 €	20	0,00074%
69	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn	310,00 €	20	0,00074%
70	Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron (SIEDA)	310,00 €	20	0,00074%
71	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne	310,00 €	20	0,00074%
72	Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN)	310,00 €	20	0,00074%
73	Fédération Départementale d'Energies du Lot (SDE 46)	310,00 €	20	0,00074%
74	Commune de Noé	155,00 €	10	0,00037%
75	Communauté de Communes Terre de Camargue	310,00 €	20	0,00074%
76	Commune du Grau du Roi	310,00 €	20	0,00074%
77	Ville de Castillon du Gard	155,00 €	10	0,00037%
78	Communauté de Communes Pays d'Uzès	310,00 €	20	0,00074%
79	Communauté de Communes Cœur de Lozère	310,00 €	20	0,00074%
	Total	41 791 007,00 €	2 696 194	100%

#### 1.2.4 Evolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les cessions d'actions des collectivités ont été agréées par le Conseil d'administration et l'Assemblée spéciale comme suit :

- Suivant procès-verbaux de la réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale en date du 27 janvier 2022 , il a été acquis :
  - o 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la commune de Noé auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
  - o 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental « Territoire d'Energie du Tarn » auprès du Conseil Régional d'Occitanie.
- Suivant procès-verbaux de la réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale en date du 30 mars 2022 , il a été acquis :
  - o 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de Communes Terre de Camargue (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
  - o 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Commune du Grau-du-Roi (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie.
- Suivant procès-verbaux de la réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale en date du 20 décembre 2022 , il a été acquis :
  - o 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de Communes « Pays d'Uzès » (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
  - o 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Communauté de Communes Cœur de Lozère (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,

- 10 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la ville de Castillon-du-Gard (30) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (82) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA) (12) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par le Syndicat Audois d'Energies & du Numérique (SYADEN) (11) auprès du Conseil Régional d'Occitanie,
- 20 actions d'une valeur de 15,50 euros chacune par la Fédération Départementale d'Energies du Lot (46) auprès du Conseil Régional d'Occitanie.

Il résulte de l'ensemble de ces cessions la répartition du capital telle quelle figure au sein de l'article 1.2.3 du présent rapport.

1.2.5 Etat de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique

Sans objet

### 1.3 Risques et modalités de contrôle :

1.3.1 Description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société est confrontée, et le cas échéant leur traitement ;

Sans objet

1.3.2 Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société ;

Sans objet

1.3.3 Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet

Sans Objet

1.3.4 Modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales

Un ensemble de dispositifs a été mis en place pour garantir le contrôle analogue au sein de la SPL :

- *7 sièges sur 15 du Conseil d'administration réservés à l'Assemblée spéciale pour ses actionnaires minoritaires*
- *Une représentation tournante des actionnaires siégeant à l'Assemblée spéciale*
- *La possibilité pour les membres de l'assemblée spéciale d'inscrire à l'ordre du jour [...] une question relative à la conclusion, à la résiliation ou à l'exécution d'un contrat le liant à la SPL conformément à la jurisprudence administrative*
- *Un collège de censeurs pour les actionnaires non représentés directement en conseil d'administration*
- *L'adoption des décisions importantes à la majorité qualifiée des 2/3 des voix*
- *Un comité stratégique composé de tous les exécutifs des actionnaires de la SPL et où les actionnaires minoritaires exercent une véritable compétence de décision et de contrôle*

- *L'adoption à la majorité qualifiée des 2/3 des voix [...] des décisions relatives à une autorisation à donner concernant la conclusion, la résiliation, l'exécution ou la modification d'un contrat conclu par la SPL avec un ou plusieurs de ses actionnaires minoritaires*
- *L'encadrement de la délégation de signature de la direction générale de la SPL*

S'ajoute à ces dispositifs un droit pour les actionnaires de participer par vote qui le concerne directement dans le cadre d'un contrat qui le lie à la SPL.

Outre l'ensemble de ces dispositifs mis en place et respecter, la SPL va à ce jour au-delà ses statuts et de son règlement intérieur :

- En réunissant l'assemblée spéciale et le conseil d'administration aux mêmes dates afin qu'il n'y ait pas de pertes d'information,
- En réunissant ces instances en moyenne 3 fois par an alors que le minimum statutaire est d'une fois par an,
- En réunissant l'ensemble de ses actionnaires de manière plus informelle au travers de séminaires,
- En informant l'ensemble de ses actionnaires de la SPL par des courriers /newsletters
- En créant le comité d'orientation stratégique.

#### 1.4 Gouvernance :

##### 1.4.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois durant l'année 2022 :

- Le 27 janvier
- Le 30 mars
- Le 20 décembre

Les points à l'ordre du jour de ces Conseils étaient les suivants :

##### **Conseil d'Administration du 27 janvier :**

- Vie sociale
- Activité
- Résultat provisoire 2021 et budget prévisionnel 2022/2023/2024
- GIE EPL Régionales Occitanie
- Nouvelles conventions règlementées
- Comité d'Orientation Stratégique
- Pouvoirs et formalités
- Question diverses
- Liste des annexes

Présence administrateurs Région : 6 - Autres administrateurs : 5

##### **Conseil d'Administration du 30 mars :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration
- Vie sociale
  - o Actionnariat
  - o Changement des représentants des collectivités actionnaires

- o Agrément pour cessions d'actions
- o Statuts
  - o Statuts modifiés (article 44 - Commissaire aux comptes)
  - o Proposition de modification du délai de convocation du Conseil d'Administration
  - o Proposition de modification de nomination des commissaires aux comptes
  - o Proposition de modification de l'Annexe 1 des statuts
- o Groupement d'employeur
  - o Approbation du budget prévisionnel du GE et de la convention d'avance
  - o Transfert du personnel au sein du GE – Approbation de la convention de mise à disposition
  - o Adhésion du GE « Arc Occitanie » au GIE « EPL REGIONALES OCCITANIE »
- o Mouvements de personnel depuis le dernier CA
- Activité
  - o RENOV'OCCITANIE – Gestion des risques
  - o S.E.T
- Arrêtés des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021
- GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- Conventions réglementées
- Préparation de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale Mixte
- Pouvoir formalités
- Questions diverses
- Liste des annexes

Présence administrateurs Région : 5 - Autres administrateurs : 4

#### **Conseil d'Administration du 20 décembre :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 30/03/22
- Vie sociale
- Activité
- Atterrissage 2022 et budget prévisionnel 2023
- GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- Conventions règlementées
- Comité d'Orientation Stratégique
- Pouvoir formalités
- Questions diverses

Présence administrateurs Région : 6 - Autres administrateurs : 7

#### 1.4.2 Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Mixte s'est réunie une fois durant l'année 2022, le 22 juin.

Les points à l'ordre du jour de cette AGM étaient les suivants :

#### **Assemblée Générale Mixte du 22 juin :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 après lecture du Rapport
- du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat ;

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Modification des statuts sur la réduction du délai de convocation des instances de gouvernance (extraordinaire)
- Modification des statuts sur la nomination de commissaire aux comptes en son article 27 afin de se référer strictement à l'article L.823-1 du Code de commerce (extraordinaire)
- Prise d'acte du changement des représentants des collectivités actionnaires au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et composition du Conseil d'Administration ;
- Nomination de nouveaux Censeurs ;
- Modification de l'Annexe 1 des statuts suite à la réalisation des cessions d'actions (extraordinaire) ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités (mixte) ;
- Questions diverses.

#### 1.4.3 Assemblée Spéciale

L'Assemblée Spéciale s'est réunie trois fois durant l'année 2022 :

- Le 27 janvier
- Le 30 mars
- Le 20 décembre

Les points à l'ordre du jour de ces Assemblées étaient les suivants :

##### **Assemblée Spéciale du 27 janvier :**

- Vie sociale
- Activité
- Résultat provisoire 2021 et budget prévisionnel 2022/2023/2024
- GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- Nouvelles conventions réglementées
- Comité d'Orientation Stratégique
- Pouvoirs et formalités
- Questions diverses
- Liste des annexes

Sur les 72 actionnaires de la Société, 27 étaient présents ou réputés présents.

##### **Assemblée Spéciale du 30 mars :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion d'Assemblée Spéciale
- Vie sociale
  - o Actionnariat
    - o Changement des représentants des collectivités actionnaires
    - o Agrément pour cessions d'actions
  - o Statuts
    - o Statuts modifiés (article 44 - Commissaire aux comptes)
    - o Proposition de modification du délai de convocation du Conseil d'Administration
    - o Proposition de modification de nomination des commissaires aux comptes
    - o Proposition de modification de l'Annexe 1 des statuts

- Groupement d'employeur
  - Approbation du budget prévisionnel du GE et de la convention d'avance
  - Transfert du personnel au sein du GE – Approbation de la convention de mise à disposition
  - Adhésion du GE « Arc Occitanie » au GIE « EPL REGIONALES OCCITANIE »
- Mouvements de personnel depuis le dernier CA
- Activité
  - RENOV'OCCITANIE – Gestion des risques
  - S.E.T
- Arrêtés des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021
- GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- Conventions réglementées
- Préparation de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale Mixte
- Pouvoir formalités
- Questions diverses
- Liste des annexes=

Sur les 74 actionnaires de la Société, 21 étaient présents ou réputés présents.

**Assemblée Spéciale du 20 décembre :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 30/03/22
- Vie sociale
- Activité
- Atterrissage 2022 et budget prévisionnel 2023
- GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- Conventions règlementées
- Comité d'Orientation Stratégique
- Pouvoir formalités
- Questions diverses

Sur les 76 actionnaires de la Société, 34 étaient présents ou réputés présents.

**1.4.4 Mandat social**

Les fonctions de direction générale sur la SPL AREC OCCITANIE sont rémunérées à 5 000.04 € sur l'année sur 12 mois.

Aucune évolution depuis le début du mandat n'a été effectuée.



## 2/ Situation financière de la société au 31/12/2022 :

## 2.1 Présentation du bilan :

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2022 (12)	31/12/2021 (12)
Capital souscrit non appelé	14 999 998		14 999 998	29 999 998
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	129 864	71 753	58 111	71 883
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	157 497	119 280	38 217	40 506
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 540		8 540	8 540
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 584 667		1 584 667	368 187
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>16 880 565</b>	<b>191 033</b>	<b>16 689 532</b>	<b>30 489 113</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	165 736		165 736	27 056
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes	4 961		4 961	488
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & cptes rattachés	1 387 359		1 387 359	1 222 353
Autres créances	2 572 012		2 572 012	1 574 611
Capital souscrit et appelé, non versé	13 500 000		13 500 000	
<b>DIVERS</b>				
Autres titre				
Valeurs mobilières de placement	107		107	76
(dt actions propres <input type="text"/> )				
Disponibilités	7 967 625		7 967 625	10 819 448
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	224 629		224 629	132 851
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>25 822 429</b>		<b>25 822 429</b>	<b>13 776 882</b>
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes rembours des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 702 995</b>	<b>191 033</b>	<b>42 511 961</b>	<b>44 265 995</b>

Rubriques	31/12/2022 (12)	31/12/2021 (12)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 13 291 009 )	41 791 007	41 791 007
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres originales artistes)	19	19
Report à nouveau	-1 407 662	-701 782
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-2 007 664</b>	<b>-705 879</b>
Subventions d'investissements	17 189	32 066
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>38 392 890</b>	<b>40 415 431</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		5 000
Provisions pour charges		195 356
<b>PROVISIONS</b>		<b>200 356</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	521 498	683
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)	2 813	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	326 759	436 095
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 351 061	962 795
Dettes fiscales et sociales	244 598	647 609
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 531	12 568
Autres dettes	11 239	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	646 572	1 590 459
<b>DETTES</b>	<b>4 119 071</b>	<b>3 650 210</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 511 961</b>	<b>44 265 996</b>

## 2.2 Présentation du compte de résultat :

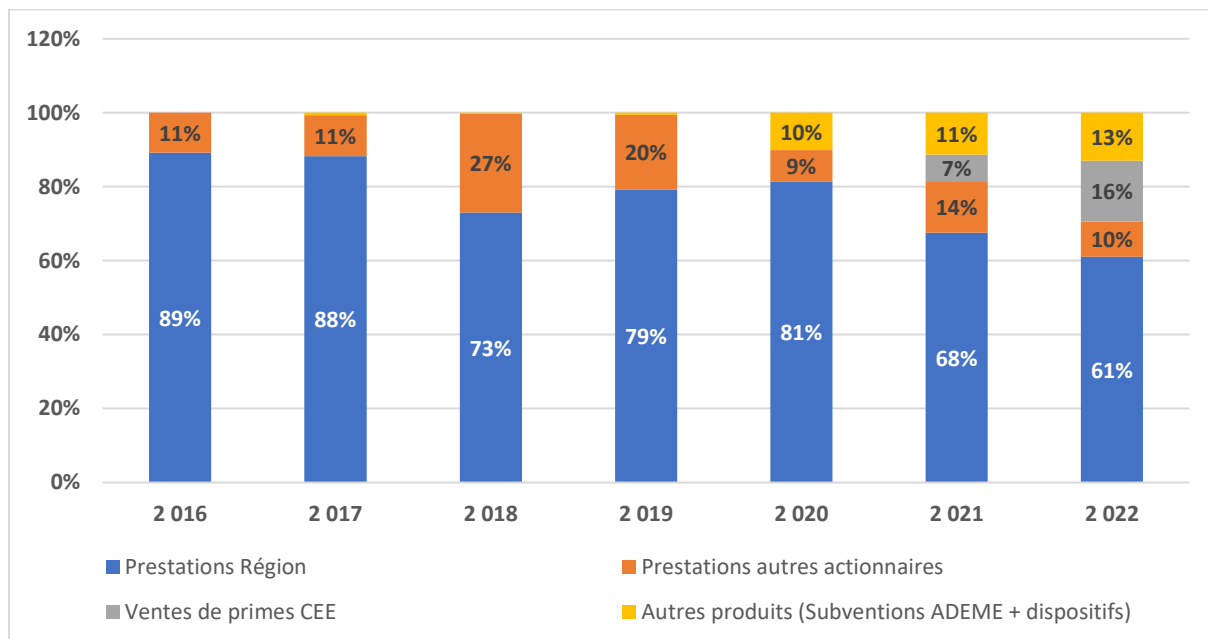
Rubriques	France	Exportation	31/12/2022 (12)	31/12/2021 (12)
Ventes de marchandises				
Production - biens				
vendue - services	3 148 542		3 148 542	2 676 868
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>3 148 542</b>		<b>3 148 542</b>	<b>2 676 868</b>
Production stockée			138 681	27 056
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 540 014	1 089 510
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			208 163	102 664
Autres produits			25	12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>5 035 423</b>	<b>3 896 109</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			596 588	139 596
Autres achats et charges externes			5 874 648	2 645 634
Impôts, taxes et versements assimilés			14 930	68 555
Salaires et traitements			535 808	1 182 374
Charges sociales			28 939	501 116
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			40 642	30 369
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			-5 000	5 000
Autres charges			182	177
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>7 086 736</b>	<b>4 572 822</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-2 051 313</b>	<b>-676 712</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			3 854	555
Produits des autres valeurs mobilières et créances de factif immobilisé			33 463	11 241
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>37 317</b>	<b>11 796</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 263	3 000
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>6 263</b>	<b>3 000</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>31 055</b>	<b>8 796</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-2 020 258</b>	<b>-667 917</b>

Rubriques	31/12/2022 (12)	31/12/2021 (12)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 517	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 277	12 365
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>17 794</b>	<b>12 365</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	5 000	50 227
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	199	100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 199</b>	<b>50 327</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>12 594</b>	<b>-37 963</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 090 534</b>	<b>3 920 270</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 098 198</b>	<b>4 626 149</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-2 007 664</b>	<b>-705 879</b>

### 2.3 Données de chiffre d'affaires 2022 par pôle d'activité :

Libellés	Réalisé 2022 - SPLAREC	Réalisations 2022 - RENOV	Réalisations 2022 SET
PRESTATIONS REGION	1 669	0	1 669
PRESTATIONS Autres Actionnaires	260	0	260
RENOV - PARCOURS TECHNIQUES (audit, accompagnement travaux)	414	414	0
RENOV - TIERS FINANCEMENT	7	7	0
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 350</b>	<b>420</b>	<b>1 930</b>
VENTES PRIMES CEE	818	368	450
ACHATS PRIMES CEE	597	319	278
<b>VALORISATION NETTE CEE</b>	<b>221</b>	<b>49</b>	<b>172</b>
REPRISES DE PROVISIONS	195	0	195
SUBVENTION ELENA	1 186	1 186	0
SUBVENTIONS ADEME, DISPOSITIFS FINANCIERS	354	0	354
AUTRES PRODUITS	9	0	9
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 316</b>	<b>1 656</b>	<b>2 660</b>

## 2.4 Diversification des produits par nature sur le pôle SET depuis 2016



Confidentiel